



## ARRETE MUNICIPAL

N° ARR2017-074

### Restrictions de circulation Pose d'un échafaudage 20, route de Keroustad

Le Maire de la Commune de PORSPODER,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 et 2213.2,

Vu le Code de la Route et notamment l'article R 225,

Vu la demande d'autorisation présentée le 3 octobre 2017 par l'entreprise FOREST, 3, rue de Lanrivoaré, 29810 Brélès, représentée par Monsieur FOREST Franck, pour installation d'un échafaudage qui empiètera sur le domaine public situé devant le n° 20, route de Keroustad, pour effectuer des travaux de réfection de joints de pierre ;

Considérant qu'en raison de ces travaux, il y a lieu d'apporter des restrictions de circulation afin de garantir la sécurité des usagers aux alentours et sur son parcours,

### **ARRETONS**

**Article 1er :** L'entreprise FOREST est autorisée à échafauder, avec empiètement sur le domaine public, suivant le plan joint à la demande, à compter du 5 octobre 2017 jusqu'à la fin des travaux estimée à 1 mois.

Durant cette période, la circulation des véhicules de toute sorte sera perturbée (rétrécissement de la chaussée), au niveau du n° 20, route de Keroustad.

Le stationnement des véhicules sera interdit dans l'emprise des travaux.

**Article 2 :** La signalisation de restriction de voirie sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire.

La signalisation de restriction et de protection du secteur est à la charge et sous la responsabilité de la Sté Forest.

**Article 3 :** Pendant les périodes d'inactivité du chantier, notamment de nuit et les jours non ouvrables, la signalisation sera adaptée aux seules restrictions de circulation qui seront maintenues.

**Article 4 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de BREST, M le chef de Brigade de la Gendarmerie de PLOUDALMEZEAU.

Fait à PORSPODER, le 4 octobre 2017



Le Maire,  
Jean-Daniel SIMON